



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

5897/86 (Presse 43)

1071st meeting of the Council
- Agriculture -
Brussels, 24 and 25 March 1986
President: Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
of the Kingdom of the Netherlands

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS Minister for Agriculture

Portugal:

Alvaro BARRETO Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John GUMMER Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN Vice-President

FIXING OF PRICES FOR AGRICULTURAL PRODUCTS AND CERTAIN RELATED MEASURES (1986/1987)

The Council continued its discussions on the fixing of agricultural prices and certain related measures for 1986/1987.

It first examined the financial aspects of these proposals and put the discussions in the context of the present budgetary discipline. As regards substantive problems, it gave particular attention to the proposals relating to the principal sectors such as the adjustment of the common organization of the markets in cereals and beef and veal and the definitive discontinuation of milk production. It also focussed its attention on certain other products, in particular olive oil, oilseeds, tobacco, fruit and vegetables.

The Council noted that further discussions were required and that definite progress was in any case impossible in the absence of an Opinion from the European Parliament. Under these circumstances, the Council agreed to resume its discussions at its next meeting on 21 and 22 April. In the meantime, it gave instructions to the Special Committee on Agriculture to make a detailed examination of the technical aspects arising in certain sectors. It also instructed a high-level Working Party to examine in particular the proposals on the accompanying socio-structural measures which the Commission is to submit in the near future.

Pending this, the Council decided to extend from 1 to 27 April the current marketing years for milk and beef and veal, which end on 31 March.

In connection with the extension of the marketing year in the beef and veal sector, the Council - on a proposal made by the Commission during the meeting - also adopted a favourable opinion on a corresponding extension of the slaughter premium system for certain beef cattle in the United Kingdom and of the calving premium in Ireland, Italy and Northern Ireland and the national additional premium in Italy.

It also expressed a favourable opinion on the extension of the aid arrangements for dried fodder.

The Council will adopt these decisions after receiving the European Parliament's Opinion on these three proposals.

GENERAL RULES FOR THE FINANCING OF INTERVENTIONS BY THE EAGGF,
GUARANTEE SECTION
(Amendment of Regulation (EEC) No 1883/78)

The Council examined the Commission proposals to amend Regulation No 1883/78 as regards:

- the earlier down-valuing of stocks
- technical and financial storage costs.

The first amendment should permit the partial financing in 1986 of a programme for the additional disposal of old stocks of butter and of beef and veal.

At the close of its discussions the Council adopted the proposal enabling the Commission to down-value old stocks immediately.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the proposal on technical and financial storage costs and to report back to it by its next meeting.

RELATIONS WITH THE ACP STATES - NEGOTIATIONS ON GUARANTEED SUGAR PRICES

The Council agreed to measures aimed at facilitating the conclusion of negotiations with the ACP States on guaranteed prices for preferential sugar for the 1985/1986 delivery period. These measures provide in particular for:

- an increase, from 1 April 1986 until 30 June 1986, in the intervention price for raw sugar of 1,3% in relation to the price obtaining during the 1984/1985 marketing year;
- the introduction by the Commission of the possibility for the refiners concerned to benefit from prefixed monetary compensatory amounts during the period referred to above;
- submission by the Commission to the Council of appropriate proposals on FOD sugar;
- a study by the Commission on various questions relating to processing margins for sugar in the Community.

SUGAR USED IN THE CHEMICAL INDUSTRY

The Council formally adopted, by a qualified majority, the Regulation on production refunds for certain products of the sugar sector used in the chemical industry. This refund, which is designed to encourage the use of quota sugar in the chemical industry and particularly biotechnology, is to be financed by sugar producers themselves in respect of any quantities in excess of traditional quantities (60 000 tonnes).

In order to ensure a harmonious development in the use of this basic product, provision has been made for the application of a system of production refunds. This system provides in particular for the price of sugar intended for the chemical industry to be fixed on the basis of both the price of glucose and an assessment of sugar prices on the world market, on the one hand, and the price of Community sugar, on the other.

For the 1986/1987 and 1987/1988 sugar years the price for sugar used in the chemical industry will be equal to the price for glucose.

Before the end of the 1989/1990 sugar year the Commission is to submit to the Council a report on the operation of these arrangements and appropriate proposals for their continuance.

STARCH PRODUCTS

The Council adopted by a majority a group of Regulations introducing new arrangements for production refunds on certain products made from Community cereal or potato starch. The grounds for the new system are that the Community starch-using industry, in particular the chemical industry, was experiencing difficulty in competing with similar production from non-member countries and was thus tending to set up outside the Community so as to take advantage of the more favourable world-market starch prices. The aim of the new system is therefore to enable such industries to obtain supplies within the Community on comparable terms to the world market.

The new system is to be phased in over two years, and is intended to cover only a limited number of products. The Commission may however make allowance for the marketing of new products and add other products to those covered by the new arrangements from the outset.

At the same time the present arrangements will be phased out over a 3-year period.

The premium for potato starch will be retained for 3 years and is set at 18,70 ECU/tonne.

The Commission is to report to the Council by 1 April 1989 on the operation of the new arrangements and the Council will then determine what measures are required in future.

OLIVE GROVES DAMAGED BY FROST

The Council adopted a favourable opinion on the common measure for replanting and converting olive groves damaged by frost in certain regions of the Community in 1985.

The measure has an estimated cost of 60 MECU to the EAGGF Guidance Section. The countries concerned are chiefly Italy and, to a lesser extent, France.

The rate of Community assistance is as follows:

- 30% for replanting;
- 50% for conversion.

The Regulation will be adopted once the Opinion of the European Parliament has been received.

IMPROVING THE EFFICIENCY OF AGRICULTURAL STRUCTURES

The Council considered carefully the proposal to introduce derogations from the general rules laid down in Regulation No 797/85 on improving the efficiency of agricultural structures, so that the measures provided for by that Regulation could be effectively applied in Portugal.

Following its discussions, the Council asked the Special Committee on Agriculture to examine the proposal further in a constructive manner on the basis of the positions worked out at this meeting.

BATTERY HENS

The Council adopted by a qualified majority the Directive laying down minimum standards for the protection of laying hens kept in battery cages.

As from 1 January 1988 all newly-built cages and cages brought into use for the first time will have to comply with certain requirements, in particular a minimum cage area of 450 cm². Other features will be required of cages, particularly as regards feed troughs, drinking facilities, height and floor covering.

As from 1 January 1995 the requirements will apply to all battery cages.

The Commission is to submit a report by 1 January 1993 on scientific developments concerning the welfare of hens kept under various systems, together with any appropriate proposals for adjustments.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the Communities' official languages the:

- Directive amending for the fourth time Directive 74/329/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to emulsifiers, stabilizers, thickeners and gelling agents for use in foodstuffs. The purpose is to amend the status of certain substances and to delete some others altogether;
- Regulation amending Regulation (EEC) No 1785/81 on the common organization of the markets in the sugar sector. See Press Release 11128/85 of 9 and 10 December 1985;
Regulation amending Regulation (EEC) No 1594/83 on the subsidy for oilseeds. The purpose is, in the light of experience, to clarify a number of points in the Community aid arrangements for oilseeds;
- Regulation amending Regulations (EEC) No 2358/71, No 2727/75 and No 950/68 in respect of seed. This makes allowance for the accession of Spain;
- Regulation amending for the ninth time Regulation (EEC) No 1837/80 on the common organization of the market in sheepmeat and goatmeat. The purpose is in particular to include in the Regulation the areas other than mountain areas in which the premium for goatmeat producers can be paid in Spain and Portugal to offset loss of income by such producers (See Press Releases 10430/85 of 18 and 19 November 1985 and 11128/85 of 9 and 10 December 1985).

Customs

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision accepting on behalf of the Community Annex F2 concerning processing of goods for home use to the International Convention on the Simplification and Harmonization of Customs Procedures.

Relations with Cyprus

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on a Community tariff quota for carrots originating in Cyprus (1986) (suspending the Common Customs Tariff duty at 6,8% from 1 April to 15 May for up to 2 500 t).

Appointment

On a proposal from the French Government, the Council appointed Mrs C. LEWINER a Member of the Advisory Committee of the Euratom Supply Agency in place of Mr F. MINNARD for the remainder of his term of office, which runs until 28 March 1987.

Bruxelles, le 21 mars 1986.

433

Note BIO (86) 86 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

Preparation du Conseil agricole des 24 et 25 mars (N. Wegter)

Les Ministres de l'agriculture se reuniront a partir de lundi prochain pour une reunion qui est prevue, en principe, pour deux jours, soit jusqu'au mardi soir. Toutefois il n'est pas exclu que la session se prolonge encore dans la matinee de mercredi bien que cette probabilite ne semble que tres mince.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette seance, le plat de resistance concerne l'ensemble des propositions prix 86/87. A ce sujet, jusqu'ici les Ministres ne se sont prononces que d'une maniere tres globale, et ceci lors de la derniere session du Conseil. Depuis, au niveau des fonctionnaires et notamment au CSA, un examen detaille a ete entame relatif a l'ensemble des propositions. Vu l'etat de ces derniers travaux, il ne semble pas probable que les Ministres soient en mesure maintenant d'aller tres loin en ce qui concerne l'examen de l'ensemble de ce dossier, mais on peut s'attendre a un debat relativement approfondi sur les principaux elements du paquet propose, notamment concernant les principaux secteurs, a savoir le lait, les cereales et la viande bovine.

Par ailleurs, les Ministres vont certainement interroger la Commission sur son calendrier relatif aux propositions deja annoncees a l'egard du volet socio-structurel et notamment celles qui visent des mesures compensatrices en faveur des agriculteurs qui ont depasse un certain age et ceux qui produisent selon des methodes benefiques a l'environnement.

Plusieurs delegations ont deja fait savoir, lors de la session precedente du Conseil, qu'elles attachent une importance particuliere a ce volet, une position d'ailleurs a laquelle a entierement souscrit la Commission "agriculture" du Parlement europeen, ce dernier ayant defini son rapport vis-a-vis de l'ensemble du paquet prix en question.

M. Andriessen va certainement confirmer l'intention de la Commission de presenter une serie de mesures socio-structurelles deja reprises dans les conclusions du debat du livre vert sans qu'il puisse deja etre tres precis en ce qui concerne le calendrier a retenir a ce sujet du fait qu'il faut encore discuter les differentes propositions a prevoir au niveau du College.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour, les points suivants meritent une attention particuliere :

MODIFICATION DU REGLEMENT No 1883/78 RELATIF AU FEQGA-GARANTIE - DEPRECIATION FINANCIERE ANTICIPEE DES STOCKS - FRAIS TECHNIQUES ET FINANCIERS DU STOCKAGE.

Il sera demande au Conseil de se prononcer vis-a-vis d'une proposition de modification du reglement concerne supprimant certaines restrictions prevues par le meme reglement a la possibilite pour la Commission de deprecier financierelement les stocks. Par une telle modification, des economies budgetaires pourraient etre realisees du fait que la Commission serait autorisee a deprecier les valeurs des stocks en tenant compte de la moyenne entre les prix d'achat et les prix realises lors de l'ecoulement des stocks.

D'autre part, la Commission, dans le cadre du paquet prix 86/87, a soumis une proposition limitant les frais techniques et financiers du stockage, pour autoriser la Commission a fixer un taux d'interet uniforme de remboursement pour les frais de stockage en tenant compte du fait que certains Etats membres ont eu des avantages non justifies du fait qu'ils sont caracterises par des taux d'interet reels bien inferieurs a la moyenne de la Communaute. En outre, la meme proposition vise la possibilite de limiter les remboursements forfaitaires pour les exercices 86 a 88 concernant les frais de stockage, a 75 % du montant decoulant du reglement concerne.

Par l'application des deux propositions precitees, la Commission compte pouvoir realiser des economies budgetaires de l'ordre de 720 millions d'Ecus, un objectif particulierement interessant vu la situation budgetaire tres delicate dans laquelle la Communaute se trouve actuellement.

INSTAURATION D'UN REGIME DE RACHAT DES QUOTAS LAITIERS

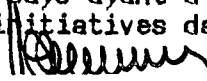
Le Conseil sera a nouveau appele a se prononcer definitivement vis-a-vis du regime de rachat des quotas laitiers comme propose par la Commission (voir note P-82 d'octobre 85).

Lors de la session precedente du Conseil, il est apparu que plusieurs delegations ont des reserves vis-a-vis de ce programme notamment du fait que le regime propose devrait etre applicable pour tous les Etats membres sans exception. Il est a rappeler que la Commission attache une importance particuliere a cette proposition et notamment son objectif pour diminuer le niveau des quotas dans la Communaute, la proposition en question visant une diminution de 3 %.

OLIVERAIRES ENDOMMAGEES PAR LE GEL

A l'occasion de la session precedente du Conseil, la Commission a annonce sa proposition au Conseil visant l'instauration d'une action commune ayant pour but la reconstitution et la reconversion des oliveraies endommagees par le gel dans certaines regions de la Communaute au debut de 1985 (voir BIO 49).

Il appartient maintenant au Conseil de prendre position vis-a-vis de cette proposition qui interesse en particulier l'Italie, ce pays ayant d'ailleurs suggere a la Commission de prendre des initiatives dans ce domaine.



Bruxelles, le 25 mars 1986.

Note BIO (86) 86 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Les Ministres se sont réunis hier à partir de 15h et ont poursuivi leurs travaux jusqu'à 22h30. La séance sera reprise ce matin à 10h30 cad après que la Présidence aura rencontré une délégation du COPA qui lui fera part de sa position vis-à-vis de l'ensemble des propositions prix 86/87.

La réunion d'hier a porté sur deux sujets à savoir :

- 1) le cadre financier dans lequel il faut situer les propositions prix pour la campagne prochaine,
- 2) les propositions concrètes relatives au secteur des céréales et de la viande bovine.

SITUATION BUDGETAIRE

En conformité avec la thèse de la Présidence qu'il y a lieu de définir d'abord le cadre budgétaire dans lequel les décisions prix 86/87 doivent se situer avant d'entamer un débat concernant ces dernières décisions, M. Andriessen a rappelé la situation extrêmement difficile qui se pose actuellement au point de vue budgétaire. D'une part, il a rappelé les besoins supplémentaires pour financer des paiements de compensation à certains Etats Membres (Royaume-Uni, RFA, Espagne et Portugal) ainsi que des financements supplémentaires nécessaires pour les fonds structurels. A ces fins, il faut déjà 1,5 milliard d'Ecus. D'autre part, des besoins supplémentaires découlent de deux autres facteurs pouvant être considérés comme étant des circonstances exceptionnelles, à savoir la situation du dollar et les stocks actuels des produits agricoles. Vu l'ensemble de ces difficultés, M. Andriessen a fait un plaidoyer en faveur de moyens financiers supplémentaires à financer d'une manière ad hoc par les Etats membres, un objectif qui rendrait donc impossible le respect du principe de la discipline budgétaire pour l'année 1986.

Toutefois, M. Andriessen a souligné que la Commission envisage également de réaliser des économies dans le domaine de la gestion des marchés (200 Mécus), en dépréciant anticipativement les stocks (423 Mécus) et par une attribution partielle aux Etats membres des frais de stockage et une adaptation du taux de remboursement pour les frais d'intérêts (300 Mécus).

Le débat qui a suivi l'exposé de M. Andriessen a permis de dégager que la grande majorité des délégations accepte qu'il y a lieu de prévoir un financement supplémentaire de la part des Etats membres pour couvrir les besoins budgétaires pour 1986. Toutefois, la plupart des délégations estiment qu'un tel financement supplémentaire n'affecte pas le principe de la discipline budgétaire du fait que la Communauté doit faire face à des circonstances exceptionnelles qui se placent donc en dehors du cadre normal à respecter en relation avec le même principe.

Seules, les delegations britannique, neerlandaise et dans une large mesure egalement la delegation allemande, n'ont pas pu se prononcer tres clairement en faveur de la necessite d'un financement supplementaire. M. Kiechle a estime que la description precitee de M. Andriessen ete trop pessimiste, notamment en relation avec l'evolution du dollar et il a emis certains doutes quant a la necessite de proceder si drastiquement a l'egard du programme de destockage ou la Commission vise a faire diminuer les stocks actuels en 3 ans, et ceci a partir de l'annee 86. Le Ministre allemand a ajoute qu'il est absolument necessaire que la priorite soit donnee a des mesures beneficiant directement aux producteurs au lieu qu'a des depenses, par exemple dans le domaine des restitutions a l'exportation, qui sont tres couteuses et qui ne donnent pas des recettes aux producteurs.

En ce qui concerne les deux propositions concretes portant sur la depreciation anticipee et le financement des frais de stockage y compris les frais d'interet, il semble que la majorite des delegations pourraient y souscrire. Ceci vaut notamment pour la premiere proposition pour laquelle la Presidence a fait part de son intention de formaliser un accord en la matiere par une decision du Conseil avant la cloture de la session. S'agissant de la deuxieme proposition, il a ete convenu de charger le Coreper d'approfondir l'examen de ce dossier en vue d'une decision definitive du Conseil lors de sa prochaine session du Conseil prevue pour les 21 et 22 avril a Luxembourg.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES CEREALES ET LA VIANDE BOVINE

Le debat sur les propositions de la Commission concernant ces deux secteurs et qui constituent une partie tres importante de l'ensemble du paquet prix 86/87 n'a pas ete tres encourageant. La grande majorite, tout en acceptant la these de la Commission qu'il y a lieu d'introduire des reformes dans les OCM concernees afin d'assurer un meilleur equilibre du marche ont emis des reserves parfois fondamentales vis-a-vis des modalites proposees.

S'agissant du secteur des CEREALES, plusieurs delegations se sont exprimees tres reservees vis-a-vis de la taxe de coresponsabilite proposee et d'une maniere plus explicite encore vis-a-vis de la franchise (25 tonnes) proposee par la Commission. D'une part, il se degage l'"ecole" des delegations preconisant une differenciation de la taxe en fonction des circonstances regionales de la production tandis que la deuxieme "ecole" (constituant toutefois une minorite) plaide en faveur d'une application lineaire de la taxe precitee.

Plusieurs delegations ont aussi vivement critique les modalites proposees visant une accentuation de la politique de qualite en matiere de la production cerealiere.

S'agissant de la VIANDE BOVINE, certaines delegations ont emis des doutes sur la justification d'une reforme assez substantielle de l'OCM concernees, ces delegations etant d'avis que les difficultes de marche qui caracterisent actuellement ce secteur sont de nature conjoncturelles plutot que structurelles. Toutefois, la majorite des delegations ne semblent pas avoir des difficultes de principe avec le nouveau regime de primes specifiques de compensation propose remplaçant ainsi pour une large partie les modalites d'intervention existantes. Par contre, quelques autres delegations (France, Irlande et Espagne) n'ont pas pu suivre l'orientation de la Commission, ces delegations ayant insiste sur la necessite de maintenir le regime d'intervention applique maintenant.

A SUIVRE.

Amitiés,
H. Paemen, Conseur/III

H.-O. B

Bruxelles, le 25 mars 1986.


NOTE BIO (86) 86 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. WEGTER)

Il est a rappeler que la seance d'hier etait la premiere occasion pour le nouveau ministre francais, M. Guillaume, de se presenter a ses collegues. Sa presence n'a pas manquer de susciter un interet massif de la presse a laquelle il a d'ailleurs donne une conference de presse en cours de seance. A cette occasion il a fait part de son intention de rester ferme dans l'interet de la protection des revenus des agriculteurs mais en meme temps, il a declare etre dispose a examiner des mesures visant la sauvegarde de la PAC.

Amities,

K. Stathopoulos. Comeur ////



Bruxelles, le 26 mars 1986.

NOTE BIO (86) 86 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

La seance du Conseil agricole a repris hier matin a 11h, s'est prolongee durant toute la journee et s'est cloturee vers 21h30. Independamment du point "Proposition prix 86.87" - pour lequel les Ministres n'ont guere ete en mesure de faire des progres par rapport aux position deja connues au niveau du CSA - certains resultats concrets et importants ont ete enregistres relatifs a quelques autres points de l'ordre du jour, a savoir :

- 1) un nouveau mandat de negociation pour la Commission pour les prix sucre ACP,
- 2) une solution definitive en matiere d'une directive visant certaines restrictions relatives aux poules pondeuses,
- 3) un accord definitif visant des aides pour la reconversion et la restructuration des oliveraies endommagees par le gel,
- 4) un accord formel traduisant l'accord politique deja atteint lors des sessions precedentes en matiere du secteur d'amidon et des sucres pour l'industrie chimique,
- 5) un accord definitif permettant a la Commission de proceder a une depreciation anticipee pour le budget 86 des stocks agricoles.

DEBAT SUR LES PRIX 86/87

Les Ministres ont poursuivi le debat deja entame la veille relatif au paquet prix 86/87, en se referant notamment aux secteurs du lait, du tabac, des oleagineux et des fruits et legumes. L'objectif de cette discussion etait principalement de parcourir le terrain des problemes qui ont deja ete identifies pendant les travaux preparatoires. En effet, il faut constater que les vraies negociations ne sont certainement pas encore commencees. Toutefois, la Presidence, a la fin de cette discussion, a fait savoir qu'elle n'exclut pas que le Conseil puisse atteindre un accord global et definitif lors de la prochaine session, prevue pour les 21 et 22 avril a Luxembourg. En preparation de cette session, il a ete convenu d'instaurer un Groupe a haut niveau qui se reunira le 17 avril afin de preparer la prochaine seance du Conseil. On espere que le Groupe sera saisi des propositions de la Commission concernant certaines actions dans le domaine socio-structurel (mesures de pre-pension, compensations pour des productions benefiques pour l'environnement, forestation, etc.). Par ailleurs il a ete constate que le CSA doit approfondir l'examen de l'ensemble des propositions qui ont ete passes en revue lors de cette reunion du Conseil, de sorte qu'il y ait une preparation adequate d'un nouveau debat politique en la matiere lors de la prochaine session.

Bien que du point de vue formel ce point ne fasse pas partie du paquet précité, certaines délégations, notamment celles de RFA et de la France, ont insisté pour qu'une solution convenable relative à la question des produits d'imitation dans le secteur laitier soit trouvée. Ces délégations ont estimé, vu l'abondance de l'offre dans le secteur du lait, qu'il serait justifié d'étendre l'interdiction existante de la mise sur le marché de ce produit, pour l'ensemble du territoire de la Communauté. En attendant une solution communautaire, ces délégations sont d'avis que les cas d'infraction signalés par la Commission vis-à-vis de la France, de la RFA et du Luxembourg et pour lesquelles certaines démarches ont déjà été faites devant la Cour, devraient être suspendus. Par contre, notamment la délégation britannique a insisté pour maintenir le principe de liberté en matière de production de produits d'imitation, y compris les produits de mélange, une orientation qui d'après cette délégation n'est nullement contraire à l'objectif de la recherche de débouchés suffisants pour les produits agricoles.

M. Andriessen, tout en admettant l'importance politique de ce problème, a confirmé l'intention de la Commission - et la Commission s'est déjà engagée dans le cadre des décisions prix 85/86 - de soumettre sous peu, cad en tous cas avant la prochaine session du Conseil, un rapport portant sur l'ensemble du même problème. M. Andriessen a signalé que la question des produits d'imitation ne concerne pas uniquement le secteur laitier, mais aussi d'autres secteurs tels que la viande bovine et le sucre. Vu la complexité du même problème, qui a des implications sur plusieurs autres domaines de l'économie, le Vice-Président n'a pas encore été en mesure de préciser l'orientation du Collège en la matière.

SUCRE ACP

Le Conseil a trouvé un commun accord pour modifier le mandat de négociation pour la Commission avec les pays ACP exportateurs de sucre vers la Communauté, ces exportations se cadrant dans le protocole "sucre" de la Convention de Lomé.

Il est à rappeler que le mandat a été initialement défini de telle sorte que la Commission pouvait offrir une augmentation du prix d'intervention du sucre brut en provenance des pays ACP de 1,15 % et un relèvement du prix d'intervention du sucre blanc de 1,30 %. Depuis, il est apparu que les pays ACP n'ont pas pu accepter une telle offre, par conséquent la Commission avait suggéré au Conseil de modifier son offre initiale en proposant un relèvement identique des prix d'intervention pour les deux types de sucre, à savoir 1,30 %. Le Conseil n'a pas pu suivre cette suggestion de compromis de la Commission.

Par contre, hier, le Conseil a pu accepter une nouvelle formule de compromis visant un relèvement du prix pour le sucre brut jusqu'à 1,30 % mais ceci seulement à partir du 1er avril 1986 (et donc pas à partir du 1er juillet 1985) jusqu'à la fin de cette campagne (30.06.86). En outre, le même compromis prévoit la possibilité d'une préfixation des MCM ainsi qu'un engagement de la part de la Commission de soumettre sous peu une étude relative aux marges de raffinage pour les raffineries communautaires. Cette dernière formule a rencontré l'assentiment de toutes les délégations, y compris de la délégation allemande, cette dernière ayant toutefois déclaré que les modalités convenues maintenant ne peuvent préjuger les modalités à convenir pour la prochaine campagne.

C'est maintenant sur cette base que la Commission se adressera de nouveau aux pays ACP et il y a bon espoir que ces derniers s'aligneront sur cette formule.

POULES PONDEUSES

Après de longues discussions qui ont débuté en 1981, le Conseil a enfin trouvé un accord définitif en matière des normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses en batterie. Suivant une suggestion de compromis de la Présidence et reprise par la Commission, le Conseil a maintenant adopté une directive prévoyant que toutes les cages nouvellement construites doivent avoir au moins 450 cm² de surface par cage et ceci à partir de 1988. Par ailleurs, pour les installations existantes, la même mesure doit être respectée au plus tard à partir du 1^{er} janvier 1995. Cet accord est très important pour différentes raisons, notamment au point de vue institutionnel du fait que la directive adoptée ne se base que sur l'article 43 du Traité (et donc pas l'article 100) permettant donc une décision à la majorité. La délégation britannique n'a pas pu accepter une telle base juridique, raison pour laquelle elle a voté contre cette même directive. En outre, la délégation danoise a également maintenu sa position négative puisqu'elle s'oppose à la norme de 450 cm² qui d'après cette délégation est insuffisante.

Certaines autres délégations (Royaume-Uni, RFA et Pays-Bas) ont également déclaré qu'elles estiment la norme précitée insuffisante. Toutefois ils ne sont pas opposés à la directive en cause du fait qu'il s'agit de normes minimales, les États membres étant parfaitement en droit d'appliquer pour leur propre territoire des critères plus stricts. C'est sur cette base que la directive a donc été adoptée à la majorité qualifiée, un constat qui est important et qui est donc une répétition de la situation qui est survenue il y a quelques mois au niveau du Conseil en matière de la législation adoptée relative à l'interdiction des hormones pour l'engraissement des animaux.

AIDE POUR LES OLIVERAIES

Sans entamer un long débat à ce sujet, le Conseil a marqué son accord vis-à-vis d'une proposition de règlement visant des aides communautaires en vue de la reconstitution et de la reconversion des oliveraies endommagées par le gel dans certaines régions de la Communauté pendant l'hiver 84/85. L'accord intervenu confirme pratiquement tout le contenu de la proposition initiale de la Commission et elle prévoit notamment un taux de participation communautaire de 30 % pour le volet reconstitution et de 50 % pour le volet reconversion (La proposition initiale étant 30 % et 60 % respectivement). En outre, le texte adopté maintenant stipule que le nombre d'arbres endommagés devrait atteindre au moins 10 % par oliveraie (voir aussi IP 86 rev.)

SECTEURS DE L'AMIDON ET DU SUCRE

Le Conseil a formalise son accord politique enregistre lors de la session precedente en matiere de la reforme du secteur de l'amidon d'une part et de la fixation d'une restitution a la production pour l'industrie chimique utilisant du sucre, d'autre part. Les modalites maintenant convenues ont ete expliquees dans la note BIO sur le Conseil agricole precedent ainsi que dans la Memo 107 du 23 juillet 1985.

DEPRECIATION ANTICIPEE DES STOCKS AGRICOLES

Ayant constate l'abstention de la delegation allemande a cet egard, la Presidence a constate l'accord unanime du Conseil en matiere de la proposition de la Commission visant une depreciation anticipee des stocks agricoles pour le budget 1986. Cette proposition a fait l'objet du debat des Ministres du lundi apres-midi (voir note BIO 86 (suite 1) et se cadre dans le programme de destockage des stocks agricoles auquel M. Andriessen a deja fait allusion a l'occasion de la presentation des propositions prix 86/87.

RENDEZ-VOUS DE MIDI du 26 mars 1986

Information donnee :

Resultats du Conseil agricole (voir ci-dessus)

Materiel diffuse :

IP 151 - Aide d'urgence au Perou

IP 152 - Reunion Groupe Carthagene

Eurostat - Indice des prix a la consommation 2/1986

Economie europeenne - Suppl. B - Fevrier 1986 : Resultats des enquetes aupres des chefs d'entreprise et des consommateurs

Com 129 final - Orientations pour un nouveau programme cadre communautaire de recherche et developpement technologique (voir P-21)

Com 145 final - Developpements futurs pour le CCR (voir P-24)

Amities,

H. Paemen.

 Comeur

///X/